



SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Primitif 2020

Le projet de Budget Primitif 2020 qui vous est présenté, selon la maquette budgétaire M52 par nature, a été élaboré en fonction des orientations budgétaires que vous avez adoptées le 21 janvier 2020.

Le montant du BP 2020 s'élève à 150 000 € en mouvements réels et à 285 000 € en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
Crédits de fonctionnement	15 000,00	135 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Total budget	150 000,00	135 000,00	285 000,00	150 000,00	135 000,00	285 000,00

Les principales rubriques budgétaires sont ainsi détaillées :

I Section de Fonctionnement

A Recettes

Les ressources du B.P. s'élèvent à 150 000 € en mouvements réels. Elles sont constituées des participations des collectivités membres du Syndicat Mixte selon le détail suivant :

Collectivité	% de contribution financière	Montant
Communauté d'agglomération ACCM	10,50%	15 750,00
Commune d'Arles	6,00%	9 000,00
Commune de Martigues	8,10%	12 150,00
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	1,10%	1 650,00
Commune de Tarascon	1,80%	2 700,00
Département des Bouches-du-Rhône	60,00%	90 000,00
Métropole Aix-Marseille-Provence	12,50%	18 750,00
Total	100,00%	150 000,00

B. Dépenses

Les rubriques principales seront :

a) Les charges à caractère général

Il s'agit notamment des frais d'assurances, des fournitures administratives et des frais d'annonces et d'insertion pour un total de 15 000 €.

Je vous rappelle que ce budget ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition gratuite de services du Département par voie de convention.

b) Le virement à la section d'investissement (mouvement d'ordre)

Le virement à la section d'investissement sera égal à 135 000 euros.

II Section d'investissement

A. Recettes (mouvement d'ordre).

Il s'agit du montant précité du virement à la section d'investissement soit 135 000 euros.

B. Dépenses

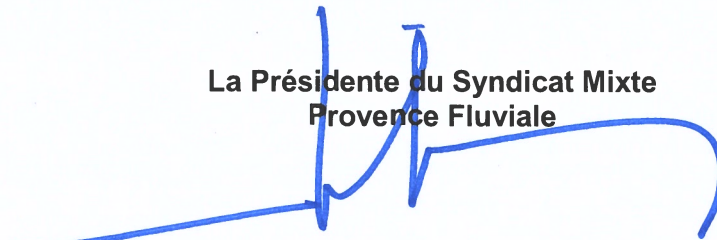
Les investissements prévus se montent à 135 000 euros en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 250 000 euros.

Ces crédits seront consacrés à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- I - d'approuver le projet de budget primitif 2020 retrace dans les documents joints au présent rapport,
- II - de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Mme Danielle MILON

OBJET : Budget Primitif 2020

Le 27 février 2020, à onze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Florian SALAZAR-MARTIN, suppléant de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Mohamed RAFAI (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Alain SALDUCCI, suppléant de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentante de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- Mme Murielle PERES, suppléante de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

ETAIT ABSENTE ET REPRESENTEE :

Mme Corinne CHABAUD a donné pouvoir à M. Danielle MILON (3 voix).

DELIBERATION

OBJET : Budget Primitif 2020

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 27 février 2020 dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget primitif 2020 retrace dans les documents joints au rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.



ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**

Mme Danielle MILON